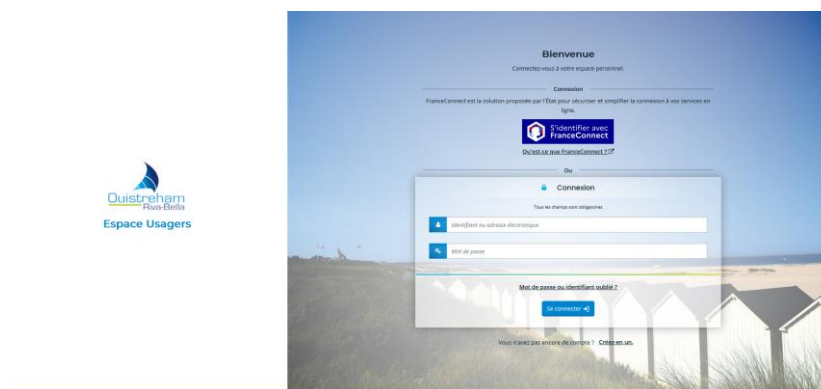


Association

## Un nouvel espace numérique pour les associations ouistrehamaises



**En cette rentrée 2023, un nouvel outil numérique est mis à disposition des associations ouistrehamaises. Sur ce nouvel outil, elles peuvent dès à présent faire leur demande de subvention globale pour l'année 2024.**

### Demande de subvention

Depuis 2017, les associations peuvent faire leur demande de subvention globale annuelle en ligne. Chaque année, le service association en reçoit une centaine. En 2023, il a donc été décidé de mettre en place un outil plus performant afin de recueillir toutes les demandes de subvention en ligne.

Pour faire leur demande de subvention, les associations doivent se rendre sur la plateforme via ce lien <https://ouistreham-rivabella.mademande.fr>. Pour commencer, elles doivent se créer un compte sur la plateforme puis remplir le formulaire dédié. Chaque demande est vérifiée et validée par le service association.

Par la suite, les associations peuvent suivre l'avancement de leur dossier : de la prise en charge par le service association jusqu'au vote par le Conseil Municipal.

Les associations ont été prévenues par un courrier dans lequel elles ont trouvé un tutoriel pour les aider à prendre en main ce nouvel outil. Pour celles qui auraient des difficultés, le conseiller numérique présent au Pavillon peut les recevoir en rendez-vous.

### La suite

Dans les mois à venir, de nouvelles fonctionnalités seront ajoutés à cet outil. En effet, un nouvel annuaire des associations, un formulaire pour les demandes de subvention pour un projet spécifique et un formulaire de demandes de matériel pour les manifestations verront le jour.

**Contacts presse :**

*Christophe BACHELOT, Directeur du Pôle Événementiel :*

02 31 97 73 06 - [sports@ville-ouistreham.fr](mailto:sports@ville-ouistreham.fr)

*Junior BRICHART, Directeur de Cabinet du Maire :*

02 31 97 73 80 - 07 62 14 22 16 - [directeur.cabinet@ville-ouistreham.fr](mailto:directeur.cabinet@ville-ouistreham.fr)